



## Quelle démarche dois-je entreprendre

Par **pasquier veronique**, le **20/06/2008** à **16:30**

mon fils agé de 16 ans a comparu mercredi devant le tribunal suite à un fait qui c'est produit lundi; il a été retenu contre lui vol avec agression conclusion mise sous surveillance judiciaire jusqu'au procès où la peine maxi encouru est de 7 ans de prison sinon en fonction de son comportement jusque là. nous attendons la lettre d'ordonnance mais que devons nous faire avant le procès faut-il que nous prenions un avocat où devons nous aller vers une association merci de votre aide

(les faits : cédrick a accompagné un camarade qui voulait réglé un conflit ce dit camarade a blessé la personne à la joue 5 jours ITT et pris deux barrette de shit; mon fils étant aller de son gré avec lui n'allant plus à l'école a pris la même sanction)

Par **Marion2**, le **20/06/2008** à **17:49**

Je pense que vous avez tout intérêt à prendre un avocat

Par **pasquier veronique**, le **20/06/2008** à **18:42**

merci